



## Rémunération des patrons : mythes et vérités

Le débat sur les revenus des dirigeants crée un climat détestable dans un contexte de récession et d'explosion du chômage. Les patrons en ont assez d'être confondus avec des dirigeants qui se versent des millions d'euros quand leur entreprise perd de l'argent, licencie en masse et/ou est aidée par l'Etat. **Le Cerf regrette que dans ces affaires, les médias ne fassent pas la différence entre les patrons et les dirigeants salariés** car ce sont bien ces derniers qui sont à chaque fois mis en cause dans les cas de parachutes dorés, bonus et autres stock-options injustifiés... A la différence d'un dirigeant salarié, un patron a en général créé son entreprise : il a donc payé pour entrer. En cas d'échec, il perd son capital et n'a ni parachute doré, ni assurance-chômage. **Le revenu d'un patron dépend exclusivement de ce qui reste dans le " tiroir-caisse " quand celui-ci a payé toutes ses charges d'exploitation.** En cas de difficultés de l'entreprise, celui-ci préfère ne plus se verser de revenu pour sauver l'activité et l'emploi : c'est le cas pour des dizaines de milliers d'entre eux depuis des mois ! A l'inverse, un dirigeant salarié n'a pas mis un centime dans l'entreprise, reçoit un salaire fixe, bénéficie de congés-payés, d'un 13<sup>e</sup> mois et autres avantages... Le premier prend tous les risques, le second aucun. Il revient donc aux médias de faire preuve de pédagogie pour ne pas entretenir la confusion et des mythes dangereux.

Dans ce climat d'hystérie et de démagogie alimenté par Olivier Besancenot et ses amis, il vaudrait mieux dénoncer les dirigeants salariés dénués d'éthique ou qui enfreignent la loi au lieu de jeter l'opprobre sur les quelques 2,5 millions de patrons qui n'ont rien à se reprocher et qui participent au premier chef à la création d'emplois et de richesses de la France. Il faut même aller au-delà des mots et démythifier le terme de "patron" qui dans la croyance populaire, est un individu libre et indépendant qui gagne forcément bien sa vie. La réalité est toute autre : par sa législation et sa fiscalité, la France a fait clairement le choix du salariat au détriment de l'entrepreneur, de celui qui innove, crée des richesses et des emplois. Résultat, un même individu gagne en général davantage comme salarié que s'il est à son compte, tout en travaillant moins, avec moins de responsabilités et donc de soucis, et sans faire courir de risques financiers à sa famille. **Les "petits" patrons, 92% des entreprises en France, gagnent en moyenne, 1850 euros net imposable par mois, c'est-à-dire un salaire de cadre moyen, en faisant les 35 heures en trois jours (chiffres Insee).** C'est au final moins d'un smic horaire : un salaire auquel il est interdit d'embaucher en France... A la lumière de ces chiffres, "Travailler plus pour gagner plus" reprend le sens vital que lui donnait le Cerf en lançant ce slogan en 2003. La "liberté" et l'"indépendance" du patron ont donc un prix de plus en plus élevé.

Ainsi, si la France bat tous les records en termes de créations d'entreprises – 327 396 en 2008 – on parle moins de cet autre record, celui du taux des défaillances d'entreprises le plus élevé de l'OCDE à un niveau de plus de 40 000 défaillances en période de conjoncture normale et de 200 000 cessations d'activité par an, bref de la casse économique et sociale entretenue par notre système. Or une économie ne peut fonctionner sans entrepreneurs ; encore faut-il que l'environnement économique, financier, social, fiscal et réglementaire soit propice pour créer et développer des entreprises, récompenser les efforts et les risques pris par les patrons. Il revient pourtant aux pouvoirs publics de valoriser l'entreprise et le rôle du patron en veillant à entretenir et améliorer un environnement favorable : **la création du statut d'auto-entrepreneur est en fait révélateur en creux des lourdeurs administratives, des charges qui pèsent sur l'activité et pire, des absurdités et iniquités de notre système social et fiscal.**

Le Cerf a été créé avec l'objectif qu'aucune décision publique ne soit prise sans tenir compte de son impact sur les TPE-PME, c'est-à-dire sur ceux qui créent les emplois et les richesses de ce pays, financent largement la protection sociale, le budget de l'Etat et des collectivités locales. Car le Cerf a fait depuis longtemps le constat que toute négligence voire maltraitance de ce poumon de la société, conduit à son asphyxie : cette situation est tristement aggravée en temps de crise.

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)